Assurons un monde plus ouvert

Document établi le 13/09/2022

Les frais du contrat EYDEN 2 Capi [1]

Distribué par ALPHEYS PARTENAIRES

Montant minimum de versement initial	**10 000 €**
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	**Non applicable**

Frais annuels

Frais de gestion du contrat	
Frais des supports (gestion libre)	
Support fonds euros	1 % maximum
Support unités de compte	1 % maximum
Support euro-croissance	Non applicable
Gestion pilotée ou standardisée	1,10 % maximum
Frais de gestion des unités de compte	
1/ Gestion libre	
Fonds actions[2] (moyenne)	1,79 %
Dont taux de rétrocessions de commissions[3]	0,59 %
Fonds obligations (moyenne)	1,16 %
Dont taux de rétrocessions de commissions[3]	*0,46 %*
Fonds immobilier[4] (moyenne)	1,96 %
Dont taux de rétrocessions de commissions[3]	*0,21 %*
Fonds diversifiés (moyenne)	1,82 %
Dont taux de rétrocessions de commissions[3]	0,61 %
Fonds monétaires (moyenne)	0,34 %
Dont taux de rétrocessions de commissions[3]	0,11 %
Fonds alternatifs (moyenne)	1,76 %
Dont taux de rétrocessions de commissions[3]	*0,58 %*
2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée	
Mode de gestion (moyenne)	Non applicable
Dont taux de rétrocessions de commissions[3]	Non applicable
Autres frais annuels	
Frais forfaitaires	Non applicable
Frais proportionnels	Non applicable

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	3 % maximum
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)	Cf frais d'arbitrage
Frais d'arbitrage	
proportionnels ou forfaitaires	0,5 % avec maximum 100 €
nombres d'arbitrages gratuits par an	1
Frais de transfert sortant vers un autre produit	Gratuit
Frais sur les versements de rente	Non applicable
Frais de rachat	5 % maximum pour les supports en unités de compte le mentionnant dans leurs dispositions particulières

[1] Le tableau indique les principaux frais du contrat constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.
[2] La catégorie "fonds actions" inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FCPI, FPS) et les titres vifs.
[3] Part des frais reversés au profit du distributeur et de l'assureur au cours du dernier exercice clos.
[4] La catégorie "fonds immobilier" inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

CNP Assurances – Siège social : 4, place Raoul Dautry - 75716 Paris cedex 15 – 01 42 18 88 88 – www.cnp.fr
Société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré – 341 737 062 RCS Paris – Entreprise régie par le code des assurances